

LES GROSSISTES EN BOISSONS RÉCLAMENT UN VÉRITABLE PLAN DE SURVIE POUR LA FILIÈRE CHR

Les grossistes en boissons saluent les récentes annonces quant aux aides apportées aux entreprises durement impactées par la crise sanitaire. Elles étaient nécessaires mais sont toutefois insuffisantes.

Nos premiers clients, les bars, bistrot, restaurants, organisateurs d'événements sont sévèrement touchés depuis le printemps dernier et avec eux, nos entreprises qui sont totalement dépendantes d'eux.

Après une première fermeture généralisée du 15 mars au 2 juin, puis l'instauration d'un couvre-feu dans 54 départements au cœur de l'automne, l'ensemble de la profession se retrouve à nouveau interdit d'ouverture depuis le 30 octobre dernier.

Ce deuxième confinement aggrave l'état de santé de toute la filière CHR, déjà en grand danger : en premier lieu, nos clients, mais aussi toute la chaîne amont, nous-mêmes grossistes en boissons, ainsi que d'autres producteurs, brasseurs ou encore viticulteurs, qui commercialisent quasiment exclusivement leurs produits auprès de ces acteurs.

Selon une enquête réalisée après la mise en œuvre du 2ème confinement, *« la crise du coronavirus pourrait entraîner la fermeture de 2 établissements sur 3 dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. »*

Ce chiffre est glaçant et signerait aussi la mort de nos entreprises !

Le gouvernement, encouragé par les élus locaux, s'engage régulièrement à soutenir l'art de vivre à la française. Mais l'activité partielle, l'accès au fonds de solidarité jusqu'à 10 000 euros par mois, réservé à certains, ou encore le recours aux PGE ne suffiront pas à sauver nos entreprises d'une faillite certaine.

Nos entreprises, souvent le fruit de trois générations de travail, de sacrifices et d'investissements, font la richesse de nos territoires, sont en temps normal créatrices de valeurs et d'emplois et ne sont pas délocalisables. Dites *« dépendantes »*, elles travaillent très souvent dans l'ombre mais sont un maillon-clé du secteur du Tourisme.

Aujourd'hui, face à cette crise qui va s'installer jusqu'à fin 2021, **notre secteur appelle à la mise en place d'un véritable plan de survie** : il faut trouver un compromis juste entre les mesures nécessaires pour endiguer l'épidémie et les conditions pour protéger les emplois et nos entreprises.

Nous avons besoin :

- **des mesures d'activités partielles actuelles maintenues, sans conditions, sur 2021 ;**
- **de l'exonération des charges sociales patronales rétroactivement sur toute l'année 2020, quel que soit les tailles d'entreprise, aussi longtemps que les contraintes et restrictions sanitaires perdureront ;**
- **de la possibilité d'étendre les échéances de remboursement des PGE sur 10 ans ;**
- **d'aucun reste à charge pour les formations mises en œuvre dans le cadre du FNE Formation, soit une prise en charge de 100% des coûts pédagogiques.**

L'État doit également poursuivre le dialogue avec les banques et les acteurs de l'assurance, qui jouent un rôle essentiel dans l'irrigation financière de l'activité et la prise de risque. Or ce sont aujourd'hui les grands absents du mouvement de solidarité national.

Notre filière fait face à une crise inédite. Le Président de la République a appelé à la mobilisation de tous, notamment les entreprises, *« quoiqu'il en coûte »*. L'Etat doit donc sans attendre nous venir en aide pour empêcher nos clients et nos entreprises de sombrer.